

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
77b rue Robespierre, 93100 - Montreuil
cfda@disparus-algerie.org
+33 (0)9 53 36 81 14

À l'attention de M. Jean Castex
Premier ministre, Hôtel Matignon
57 rue de Varenne, 75007
Paris, France

Le 12 juillet 2021,

Objet : Au vu de la répression des manifestant(e)s pacifiques, la France doit réexaminer ses exportations d'armement en Algérie.

Monsieur, le Premier ministre, depuis février 2021, la [répression](#) exercée par les autorités algériennes à l'encontre de manifestant(e)s pacifiques, activistes et journalistes s'est fortement [accentuée](#), ainsi que l'ont [rappelé](#) récemment 82 organisations algériennes et internationales. Au 30 juin, on [dénombre](#) au moins 304 prisonnier(e)s d'opinion, un nombre record depuis 2019, tandis que plus de 6 400 manifestant(e)s pacifiques ont été arrêté(e)s depuis février et que le [recours](#) à la force illégale contre les manifestant(e)s a été documenté de manière répétée.

Au vu de cette escalade répressive intensifiée et du dernier [rapport](#) publié par le Ministère des Armées sur les exportations d'armement de la France en 2020, nos organisations demandent à la France de réévaluer ses exportations d'armements vers l'Algérie, notamment les "agents antiémeutes", afin de ne pas se rendre complice de violations répétées des droits humains dans le pays et ne pas contrevenir à ses obligations internationales. Comme le [demandent](#) plusieurs organisations françaises et internationales depuis plusieurs années, nous réaffirmons le besoin urgent d'assurer et de mettre en œuvre un véritable contrôle parlementaire des ventes d'armes françaises ainsi qu'une transparence [renforcée](#) de la part du gouvernement, permettant un véritable débat public.

Si la crise du Covid-19 a entraîné une [baisse](#) de 41% des exportations d'armes, la France reste le 3^e exportateur d'armes dans le monde derrière les États-Unis et la Russie sur la période 2016-2020. Selon l'Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (SIPRI), la France a d'ailleurs [augmenté](#) ses exportations de matériel militaire de 44% par rapport à la période 2011-2015.

Bien que les principaux clients de la France restent les États-Unis, l'Europe, l'Arabie Saoudite ou encore l'Égypte, il est néanmoins important de préciser que la France exporte également un grand nombre de matériel militaire vers l'Algérie. Entre 2016 et 2020, l'Algérie a [augmenté](#) ses importations totales d'armes de 64% par rapport aux cinq années précédentes.

En Algérie, entre 2016 et 2020, les exportations françaises ont [augmenté](#) de 122% par rapport à la période précédente (2011-2015). Plus significatif encore, après une légère baisse en 2018, les autorités algériennes ont commandé pour plus de 158 millions d'euros d'armes à la France entre 2019 et 2020.

Ces chiffres sont particulièrement inquiétants au vu du contexte de contestation politique massive et de la violente répression en Algérie. En effet, depuis le début des marches du "Hirak" - un mouvement populaire pacifique réclamant plus de liberté et de démocratie - en février 2019, les manifestant(e)s, activistes, journalistes, et membres de la société civile s'opposant pacifiquement au gouvernement ont été particulièrement ciblé(e)s par les autorités algériennes qui n'hésitent pas à arrêter et à poursuivre arbitrairement un grand nombre d'entre eux.

Fin 2019, à l'approche des élections présidentielles, de nombreux leaders de la société civile et journalistes ont été [arrêtés](#) et condamnés à des peines de prison parfois très lourdes pour avoir participé à ces marches. Plusieurs organisations de défense des droits humains ont [dénoncé](#) une "vague de répression accrue" et une "[stratégie délibérée](#) des autorités algériennes visant à écraser la dissidence". Amnesty International a récemment [qualifié](#) les charges retenues contre les principaux opposants au régime et membres de la société civile « d'écran de fumée visant à réduire au silence ces défenseurs des droits humains et à étouffer leur action ».

Depuis quelques semaines, la [répression](#) exercée par les autorités algériennes s'est accentuée. À l'approche des élections législatives du 12 juin notamment, le pouvoir a [cherché](#) à taire toutes les voix dissidentes.

Le vendredi 14 mai 2021 la police a arrêté arbitrairement au moins [1000](#) personnes à l'occasion de la 117e marche du Hirak. Chaque semaine, des dizaines de militants sont [arrêtés](#) par les autorités algériennes, [condamnés](#), placés sous contrôle judiciaire ou mandat de dépôt, plusieurs associations et partis politiques algériens sont sous la menace d'une procédure de [dissolution](#).

D'après de nombreux témoignages, [vidéos](#) et [articles](#) de presse, la police "anti émeutes" algérienne n'a pas hésité à recourir à la force contre des manifestant(e)s pacifiques et des [journalistes](#). D'après le journal TSA (Tout sur l'Algérie) et l'AFP, dès 2019, les forces de police, en plus des « coups de matraque ou des pierres » jetées sur les manifestants, n'hésitaient pas à tirer de « nombreuses grenades [lacrymogènes](#) » sur les manifestants (y compris sur des enfants), blessant un grand nombre d'entre eux. Depuis février 2021, de plus en plus de témoignages ont fait écho de l'utilisation abusive de gaz lacrymogène et de canons à eau dans le but de disperser les manifestant(e)s. Le 14 mai à Alger, des [vidéos](#) ont fait état de la violence de la police. Les 4 et 12 juin 2021, les forces de l'ordre ont violemment réprimé des manifestant(e)s dans plusieurs wilayas. À [Bouira](#), l'utilisation de balles en caoutchouc a entraîné plusieurs dizaines de blessés, dont certains grièvement.

Le [5 mai](#), le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations-Unies a demandé aux autorités algériennes de mettre immédiatement fin aux violences et aux arrestations arbitraires. Le 18 juin Clément Nyaletsossi Voule, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association [dénonçait](#) l'usage abusif et disproportionné de la force de la part des autorités algériennes à l'encontre de manifestant(e)s pacifiques, y compris l'usage de lacrymogènes.

La France a continué ses exportations d'armes vers l'Algérie en 2019, sans sembler prendre en considération les nombreux [rapports](#) documentant l'intensification des graves violations des droits humains à l'encontre de manifestant(e)s pacifiques, activistes et journalistes. Parmi ces exportations, on retrouve notamment des du matériel répertorié ML7 dans le [guide](#) du classement des matériels de guerre et assimilés (ml) à l'usage des professionnels. Selon le rapport au parlement, la classification ML7 correspond à des « agents chimiques ou biologiques toxiques, **'agents antiémeutes'**, substances radioactives, matériel, composants et substances connexes, moyens de détection et de protection ». Ces exportations, dans le contexte actuel, semblent en opposition totale avec les engagements internationaux, européens et nationaux de la France.

La France a ratifié le **Traité sur le commerce des armes** qui [établit](#) clairement que tout État Partie exportateur doit évaluer si l'exportation de ses armes pourrait servir à "*Commettre une violation grave du droit international des droits de l'homme ou à en faciliter la commission*" De plus, l'article 7 du traité prévoit également que "*si, à l'issue de cette évaluation [...] l'État Partie exportateur estime qu'il existe un risque prépondérant de réalisation d'une des conséquences négatives [...], il n'autorise pas l'exportation*" et que si "*après avoir accordé l'autorisation, un État Partie exportateur obtient de nouvelles informations pertinentes, il est encouragé à réexaminer son autorisation*".

L'activité économique de la France est aussi limitée par les [Lignes directrices](#) du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le commerce et les droits humains. Ces lignes directrices ont également servi de base à la **Déclaration sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs**

aux entreprises et aux droits de l'homme [adoptée](#) en 2014 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. En plus de cette déclaration, le Comité des ministres a aussi publié des [recommandations](#) additionnelles mettant l'accent sur le rôle des ambassades de **fournir des informations sur les conséquences potentielles de l'activité** des états-membres dans les pays étrangers.

La France est aussi sujette à des obligations auxquelles elle a souscrit à travers le Conseil de l'UE, comme la [Position Commune du Conseil 2008/944/CFSP](#), ou la [Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE](#). Ces textes comportent des limitations sur le commerce extérieur ou les ventes d'armes avec l'objectif de promouvoir la démocratie et les droits humains. Didier Reynders, Commissaire Européen à la Justice a [annoncé](#) le 29 avril 2020 que la Commission européenne s'engageait « à *présenter en 2021, une législation visant à rendre la vigilance raisonnable en matière de droits humains obligatoire* » afin de [traiter](#) les violations des droits humains causées par l'activité économique européenne.

En 2017, la France a également introduit la loi sur le [devoir de vigilance des entreprises](#) (loi n°2017-399) légiférant sur le domaine de vigilance raisonnable en matière de droits humains. Malheureusement, force est de constater que malgré toutes ces obligations internationales, européennes et nationales, la France continue d'exporter des armes et des biens à double usage vers des pays qui bafouent les droits humains.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions d'avance pour votre aide et votre disponibilité, et vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Signataires :

Agir ensemble pour les droits humains (AEDH)

Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)

Collectif de Soutien Lyonnais au Peuple Algérien (CSLPA)

Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA)

Debout l'Algérie Lorraine

Réseau EuroMed Droits

Fédération Euro-Méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED)

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Riposte Internationale